



**Section locale 4155**

**Le franc-parler**

**novembre/décembre 2024**

### ***Message de votre exécutif***

Bonjour chers membres de la Section locale 4155,

Comme vous le savez probablement, Gaétanne a remis sa démission à titre de présidente de l'unité locale. Dominique Roy assurera la présidence intérimaire à compter du 6 janvier 2025 et ce jusqu'aux élections qui devraient avoir lieu début février 2025.

Nous souhaitons sincèrement remercier Gaétanne pour toutes les années au service des membres dans divers postes de l'exécutif et pour les 7 dernières années à la présidence.

En ce temps des fêtes qui approche, nous aimerions vous souhaiter à vous chers membres ainsi qu'à votre famille un Joyeux Noël et une Bonne Année 2025 et que vous puissiez profiter du congé des fêtes pour vous reposer et aussi vous amuser en famille.

### ***Edvantage plus***

Le programme est maintenant en marche. Pour ceux et celles qui n'ont pas complété le sondage, afin de nous donner votre autorisation de transmettre vos informations, vous pouvez le faire à tout moment. Vous devez nous aviser si vous changez de courriel. Les mises à jour sont faites une fois par mois donc il se peut qu'il y est un délai entre le temps que vous ayez rempli le sondage et que vous receviez le courriel de Edvantage pour vous inscrire. Vous pouvez remplir le sondage en cliquant sur ce [lien Edvantage plus](#).

**Veillez noter que la présidence ne répond à aucun courriel qui est envoyé à son courriel du CSDCEO. Donc, il est important de s'adresser au courriel du syndicat. (scfp4155action@gmail.com).**

**Dates à retenir :**

- 11 novembre 2024 - Jour du Souvenir



- les 24, 25, 26 décembre 2024 et le 31 décembre 2024, 1er et 2 janvier 2025 sont les 6 jours fériés de Noël

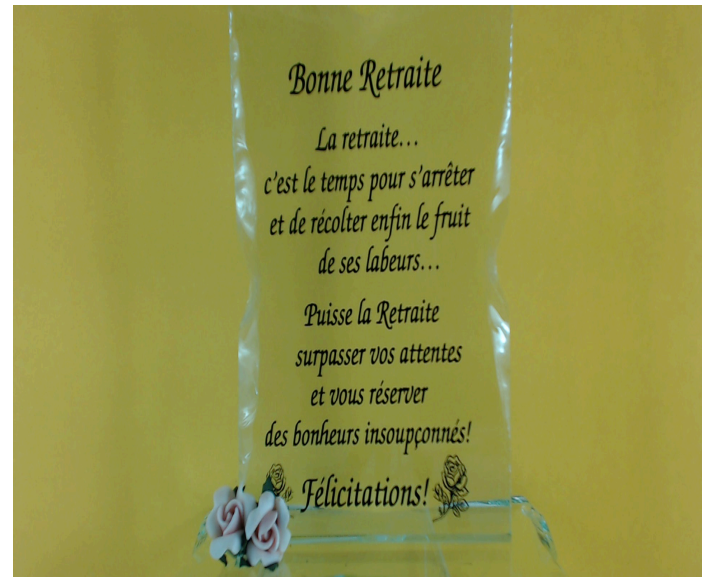


**Le franc-parler**  
**novembre/décembre 2024**

**Retraites**

Si vous prenez votre retraite, s.v.p. en aviser votre syndicat par courriel.

Voici quelques membres qui sont ou seront à la retraite très bientôt : s/o



**Sincères condoléances**

À ceux et celles qui ont perdu un être cher dernièrement... permettez-nous de vous témoigner toute notre amitié dans ces moments difficiles, et de vous offrir nos plus sincères condoléances.

**Prompt rétablissement**

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à tous ceux et celles qui sont retenus à la maison par la maladie. Que ce moment d'arrêt forcé ne dure que le temps de retrouver votre élan...



**Section locale 4155**

**Le franc-parler**

**novembre/décembre 2024**

## **POUR VOTRE INFORMATION**

### **Changement d'adresse**

Veillez s.v.p. nous faire parvenir tous changements d'adresse civique, d'adresse courriel ou numéro de téléphone au courriel du syndicat, [scfp4155action@gmail.com](mailto:scfp4155action@gmail.com).

### **Petits conseils**

Le syndicat vous conseille de transférer toutes informations personnelles et pertinentes dont vous recevez dans votre compte courriel du conseil, tel que bordereaux de paye, informations de la Fiducie des bénéfices, des avantages sociaux et RAEO à un compte personnel car si un jour vous n'avez plus accès à votre compte courriel du conseil, vous n'aurez plus accès à ceux-ci.

### **OMERS**

Pour en apprendre davantage sur votre régime de retraite OMERS, vous pouvez consulter le site pour découvrir comment votre rente est calculée, comment votre prestation de raccordement fonctionne et bien plus encore.

Vous pouvez téléphoner le Service à la clientèle d'OMERS au 416 369-2444 ou 1-800 387-0813.

### **Carte de membres**

Pour tous ceux et celles qui veulent recevoir une carte de membre, s.v.p. en faire la demande auprès de votre exécutif.

### **Offres d'emplois :**

Vous pouvez vous inscrire sur le site web du conseil pour recevoir les offres d'emploi sous [Alerte-emploi](#).

Assurez-vous de vérifier régulièrement pour voir la disponibilité des affichages. N'oubliez pas que vous devez réinitialiser à chaque 12 mois sur le site des offres d'emplois pour continuer à recevoir les affichages.

### **AILD**

Pour les membres qui sont sur l'AILD. Après 24 mois sur l'AILD, sachez que vous ne serez plus couvert par la Fiducie des bénéfices (médical, dentaire, etc.). Pour plus d'informations, vous devriez vous renseigner auprès de la Fiducie. OTIP 1-866-783-6847.

### **Certificat médical**

Si vous devez présenter un certificat médical, s.v.p. l'envoyer au Service de santé et sécurité ([sante.securite@csdceo.org](mailto:sante.securite@csdceo.org)) et ne pas le remettre à votre superviseur/direction. Vous devez aviser votre superviseur/direction de votre absence et faire votre entrée dans SIGA :

- maladie;
- deuil.



**Section locale 4155**

**Le franc-parler**

**novembre/décembre 2024**

### ***Fiducie des bénéfices***

Pour tous les nouveaux employés réguliers travaillant 15 heures et plus, vous devez vérifier votre courriel du conseil dans les 3 semaines suivant votre embauche pour vous inscrire à OTIP/RAEO dans les délais prescrits sinon vous serez limité dans les réclamations que vous pouvez demander et vous allez devoir passer un examen médical. Si après 3 semaines suite à votre embauche vous n'avez pas reçu un courriel d'inscription intitulé "**Mesures à prendre : inscription à votre régime d'assurance**" de OTIP/RAEO, vérifiez avec le service de la paie pour une confirmation que le conseil a envoyé votre nom à OTIP/RAEO.

### ***Accident de travail***

Lors d'un accident de travail, vous devez toujours documenter la situation sur un rapport d'accident que vous trouverez sur le portail et avoir un témoin dans la mesure du possible, que vous ayez besoin de voir un médecin ou non.

Si vous devez consulter pour de l'aide médical, vous devez toujours faire compléter le formulaire 8 par le médecin sur place dans les plus brefs délais et le faire parvenir au service de santé sécurité.

Aviser le service de santé et sécurité si vous vous absentez ou consulter un médecin par rapport à cet incident (l'accident ou la lésion). Ces journées devraient être payées par la CSPAAAT et non prises sur vos congés de maladie.

### ***Antécédents criminels***

Vous recevez à chaque année un courriel du conseil intitulé Déclaration d'infraction annuelle (année scolaire 202?-202? **pour la prochaine année scolaire**). Vous devez le compléter chaque année sinon vous allez devoir vous rendre au poste de police et ceci engendre des coûts et des délais pour avoir vos antécédents criminels ainsi qu'un délai pour occuper un poste. Alors tous ceux et celles qui ne travaillent pas durant l'été, assurez-vous de le compléter avant de quitter.

### ***Service de la paie***

Pour tout problèmes ou questionnement concernant tout ce qui a se rapporte à votre paie (T4, bordereaux de paie, OMERS, etc..) s.v.p. envoyer un courriel au Service de la paie ([paie@csdceo.org](mailto:paie@csdceo.org)).

### ***Rappel - Bordereaux de paie***

Il se peut que des erreurs se glissent sur votre paie, donc nous vous suggérons fortement de vérifier votre bordereau de paie afin de s'assurer que toutes les déductions qui doivent être faites soient faites correctement (cotisations syndicales, OMERS, déduction des congés, etc...) S'il y a des erreurs et quand la paye va s'en apercevoir, vous allez devoir rembourser et nous voulons éviter cela, donc s.v.p. vérifiez vos bordereaux de paie.

### ***Congés annuels/personnels :***

- doivent être approuvés par votre superviseur/direction.



*Section locale 4155*

***Le franc-parler***

***novembre/décembre 2024***

*Dites-nous ce que  
vous aimeriez voir  
dans votre  
Franc-parler. Nous  
sommes ouverts  
aux nouvelles  
idées, suggestions.*